

# Rénovation énergétique

Nicole Schick, secrétaire générale SIA Vaud

**Je suis propriétaire d'un petit immeuble des années 50 qui a besoin d'être rénové. Je souhaite profiter des travaux pour améliorer la qualité énergétique du bâtiment. Quelles démarches entreprendre?**

Qui dit rénovation dit grand potentiel d'économies d'énergies, en particulier pour les bâtiments anciens. Pour commencer, il s'agit de choisir un architecte, avec lequel vous collaborerez tout au long du processus.

Ce mandataire commencera par établir un bilan global de l'état de l'immeuble. Il pourra alors vous donner des conseils généraux et des pistes d'améliorations. L'architecte fera ensuite appel à un spécialiste en énergie (physicien du bâtiment par exemple) qui établira un audit énergétique. Ce diagnostic mettra en évidence les points faibles de votre bâtisse (en ce qui concerne l'enveloppe, le chauffage notamment), et indiquera les priorités d'intervention. Vos mandataires, architecte et spécialiste en énergie, vous proposeront alors un concept de rénovation, inté-

grant les travaux à réaliser et le calendrier des interventions. Un calcul de rentabilisation peut être réalisé à ce moment-là, lequel vous permettra de mieux appréhender la question financière. A noter que l'on peut mener une rénovation sur plusieurs années, l'essentiel étant d'avoir établi un concept global en amont. Enfin, de nombreux acteurs du développement durable accordent des aides à la rénovation énergétique. Les professionnels SIA vous renseigneront sur les subventions éventuelles.

[www.sia.ch](http://www.sia.ch)